

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230628-11 : ENV_BOCAGE_DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES MARES 2023

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,

Le territoire de Pré Bocage Intercom s'est engagé pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, et a notamment signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un contrat de territoire « Eau et climat » 2021-2024,

A ce titre, la collectivité s'engage à protéger la biodiversité et les services écosystémiques du territoire, à préserver la qualité de l'eau et à prévenir les risques de coulées de boues.

C'est pourquoi, PBI mène trois programmes :

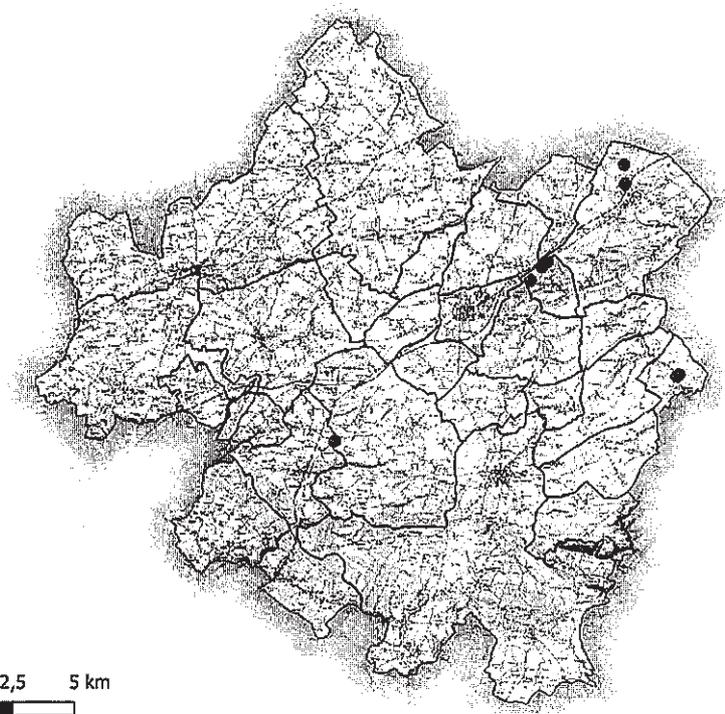
- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- La plantation de haies bocagères
- La restauration des mares

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permet de légitimer l'intervention des collectivités sur des propriétés privées avec des fonds publics,

Dans le cadre de son programme de restauration des mares, Pré-Bocage Intercom s'inscrit totalement dans la démarche Régionale d'Actions en faveur des Mares de Normandie portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

L'objectif étant de connaître l'état écologique du réseau de mares du territoire et d'en restaurer pour améliorer ce réseau.

Les travaux de restauration 2023 auront lieu sur huit mares du territoire réparties comme ceci : trois sur Parfouru-sur-Odon, deux sur Val d'Arry, une sur Dialan sur Chaines, deux sur Maisoncelles sur Ajon.



Les membres de la commission Environnement réunie le 01 juin 2023 ont émis un avis favorable.

Le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général est disponible sous l'espace élus.

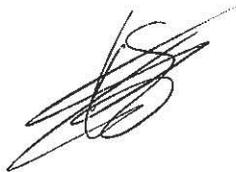
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la restauration des mares (programme 2023)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la présente demande de DIG
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires aux travaux de restauration sont prévus au budget 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230628-20230628-11_DEL-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023